



LYCEE ALBERT CHÂTELET
357, rue Marceline
59500 DOUAI

Section européenne anglais

Présentation de la section

Les élèves inscrits en section européenne anglais bénéficieront de 3h de cours en plus de leur horaire habituel d'anglais : **une heure de cours hebdomadaire en anglais d'une Discipline dite Non Linguistique (DNL), soit l'histoire-géographie, et deux heures d'anglais.**



Le choix de l'option section européenne n'ouvre pas droit à une dérogation ni à une affectation d'office au lycée Albert Châtelet.

Pour pouvoir s'inscrire en section européenne anglais, les élèves devront d'abord avoir été affectés au lycée Albert Châtelet. Pour rappel, l'affectation au lycée dépend de l'inspection académique. Pour toute question relative à la procédure d'affectation, il faudra vous tourner vers le collège de scolarisation.

Pour pouvoir s'inscrire en section européenne anglais, les élèves devront également avoir été retenus à l'issue d'une étude de dossier menée par les professeurs de la section.

Pour être admis, il est important d'être motivé, d'avoir un bon niveau en anglais et des résultats satisfaisants dans toutes les matières, d'être intéressé par la culture et la civilisation du monde anglophone et d'avoir envie de participer à l'oral.

Modalités d'obtention de la mention « section européenne »

Pour obtenir la mention section européenne au Baccalauréat, il faut :

- Avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12/20 sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de Première et Terminale) en anglais
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue, acquis au cours de la scolarité en section européenne.

Procédure d'inscription

Les places étant limitées à 30 élèves, un dossier de candidature doit être adressé pour

LE MERCREDI 30 AVRIL 2025, par dépôt au lycée ou envoi postal :

**Secrétariat des élèves
LYCEE ALBERT CHATELET
357, rue Marceline
59500 DOUAI**

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le dossier de candidature complété et signé, avec l'avis du professeur d'anglais et du professeur principal,
- Une lettre de motivation manuscrite entièrement rédigée en langue française,
- Les bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestre de la classe de 3^e.

Ce dossier est disponible sur l'ENT du lycée